



Midi-Pyrénées

Procédure d'adhésion des associations
fiche type à remplir par le(s) rapporteur(s)

Nom du rapporteur : Hewé Mourcade + Léonie Bouché

Date et lieu de la rencontre : 26.03.15 Maison de l'environnement

Nom de l'association : Santé & Environnement

Nom et fonction de la personne rencontrée : Marcel Martin - Président

Adresse du siège social de l'association : Mairie St Martory avenue N. Castaret 31360

Date de création : 8/11/2011 Saint Martory

Champ géographique de compétence :

- local
- régional
- départemental

S'agit-il d'une fédération d'associations : oui non

L'association est-elle membre de regroupements ou réseaux associatifs ? / Lesquels ?

L'association emploie-t-elle des salariés ? /

Quel est son effectif salarié ? /

Budget annuel (approximatif) : ~ 500€ (+/- selon les années)

Agrément : oui non

Type d'agrément :

protection de l'environnement	<input type="checkbox"/>	- date :	/	/
urbanisme	<input type="checkbox"/>		/	/
formation	<input type="checkbox"/>		/	/
jeunesse et sports	<input type="checkbox"/>		/	/
autre(s) :			/	/

L'association participe-t-elle à des commissions ? / Lesquelles ?

Objet social au vu des statuts de l'association :

Voir statuts @ PV AG.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

Le numéro : 3,10 €

Abonnement. - Un an (entité du 28 octobre 2010 publiée au Journal officiel du 28 octobre 2010) :

France : 170,70 €. Pour l'expédition par voie aérienne (courrier) ou pour l'étranger :
paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination ; voir sur demande

En cas de règlement par virement, indiquer conjointement le numéro de l'acheteur dans le libellé de votre virement

ASSOCIATIONS

Loi du 1^{er} juillet 1901

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

Ordonnance du 1^{er} juillet 2004

FONDACTIONS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990

FONDS DE DOTATION

Loi du 4 août 2008



Direction
de l'information
et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dia.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Serdef : 01-40-58-75-00 Achafac commercial : 01-40-15-70-10

Annonces : 01-40-58-75-56 Abonnements : 01-40-15-87-77 (8 h 30 à 12 h 30)



7 771711 105003

509 - * Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens, SANTÉ & ENVIRONNEMENT. Objet : défense des populations, citoyens et administrés, face aux nuisances liées aux modifications de leur environnement; modification dues aux activités, créations ou développement d'activités industrielles et de transport, agricoles, artisanales ou particulières. Siège social : mairie, 31560 Saint-Mary. Date de la déclaration : 28 novembre 2011.



SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GAUDENS

Service de la Réglementation
Bureau des Associations
Rue du Général Leclerc
31806 SAINT-GAUDENS Cedex
Tél. : 05.61.94.67.78 ou 79



**Récapitulé de Déclaration de CREATION
de l'association n° W312002100**

Vu la loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée :

Le Sous-Prefet de Saint-Gaudens

donne récapitulé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **28 novembre 2011**
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :
SANTÉ & ENVIRONNEMENT

dont le siège social est situé : Mairie
31350 Saint-Marroy

Décision prise le : **08 novembre 2011**
Pièces fournies : **liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts**

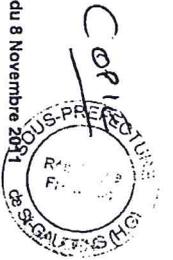
Saint-Gaudens, le 28 novembre 2011

Pour le Préfet
Et par délégation
La Secrétaire Générale

Dominique-Marie FELIX

Loi du 1^{er} Juillet 1901, article 5, al. 5 & 6 et 7 ; Décret du 16 Août 1901, article 3 ;
Ces associations porteurs de leur contrat, dans les trois mois, sous les engagements suivants dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Les modifications et changements statutaires, en outre, complétés sur un registre spécial qui devra être présenté sur toutes administrations ou juridictions chaque fois qu'elles en feront la demande.
Loi du 1^{er} Juillet 1901, article 5, al.1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.
L'ART. 5 :
Le Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récapitulé émis par les services préfectoraux fait foi dans tout son cas.
Le loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'interdiction, aux clubs et aux ligues, l'adhésion et la démission ainsi que les statuts, l'adhésion et le service de l'Etat central, l'avis de ce site (si vous gérez un site d'avis et de médiation, Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la page d'avis de médiation) pour les services de l'Etat personnel contenant les données personnelles des personnes physiques et des personnes morales ainsi que les données de leur administration.

SANTÉ & ENVIRONNEMENT
Mairie de Saint-Martyr
Avenue Nordbert Castetel
31360 SAINT-MARTORY



Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 8 Novembre 2012

Le 8 Novembre 2012 à 16h00, les fondateurs de SANTÉ & ENVIRONNEMENT se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Mairie de Saint-Martyr, 31360.

Sont Présents :

Dambun Christian, Zone Industrielle de SaintMartyr, 31360 SAINT-MARTORY
Soulié Louis, Peyrohitto, 31360 SAINT-MARTORY
Martin Marcel, 13 Rue Marcel Loubens 31260 MAZERES sur SALAT

L'assemblée générale désigne Marcel Martin en qualité de président de séance et Louis Soulié en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association Santé & Environnement,
- Présentation du projet de statuts,
- Adoption des statuts,
- Désignation des premiers membres du conseil,
- Reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation,
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaura entre les membres de l'assemblée.

Cette association a pour objet la défense des populations, citoyens et administrés, face aux nuisances liées aux modifications de leur environnement. Modifications dues aux activités, créations ou développement d'activités industrielles et de transport, agricoles, artisanales ou particulières.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

- Président, Martin Marcel, 13 Rue Marcel Loubens 31260 MAZERES sur SALAT.
- Secrétaire, Soulié Louis, Peyrohitto, 31360 SAINT-MARTORY
- Trésorier, Dambun Christian, Zone Industrielle de SaintMartyr, 31360 SAINT-MARTORY.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos, le 8 Novembre 2012.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Signature
Dambun Christian

Signature
Soulié Louis

Signature
Martin Marcel

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 Novembre 2014

Le 21 Novembre 2014 à 20h30, les membres de l'association Santé & Environnement se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la Mairie de Saint-Martyry.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Martin Marcel, président de l'association, assisté de Monsieur Soulié Louis, secrétaire de l'association et Dambrun Christian, trésorier de l'association.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés d'un total de 30 membres, 22 présents et 8 représentés.

Plus de 50% des membres à jour de cotisation étant présents ou représentés, le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Rapport moral et d'activité du Président,
- Rapport financier du Trésorier,
- Election des membres du Conseil d'Administration,
- Questions diverses.

Rapport moral et d'activité :

Après un rappel des activités et nuisances du site Terralys du Fourc, description est faite des activités et actions de l'association depuis le printemps 2012.

Le 16 Avril 2012, L'association "Santé et Environnement" dépose une requête en annulation contre l'arrêté N° 150 du Préfet auprès du Tribunal Administratif suivie d'une requête en référé suspension. La requête en référé est accueillie un mois plus tard. La demande est rejetée.

Durant deux ans les nuisances se calment. Mais à partir de l'été 2014, les odeurs recommencent, et sont ressenties jusqu'à Roquefort, Mazères, Cassagne, Martres, Saint-Martyry, Lestelle, Beauchalot, Bousens, etc. Simultanément aux nouvelles plaintes des habitants, Santé et Environnement reçoit un envoi par le Tribunal Administratif de Toulouse du mémoire en défense présenté par la Préfecture pour le futur jugement.

L'Association choisit alors de se faire assister par un Avocat spécialisé pour aborder ce jugement très important.

A l'initiative de l'Association, une réunion d'information s'est tenue le lundi 6 octobre 2014 à la Mairie de Saint-Martyry. Philippe Gimenez Conseiller Général, les Maires des communes de St-Martyry, Mancaux, Lestelle, Roquefort, Mazères sont présents afin de faire le point sur le dossier et d'organiser les démarches et actions à venir.

La prochaine audience devrait avoir lieu au cours du 1er trimestre 2015. Une réunion publique est prévue le 28 novembre à la salle des fêtes de Saint-Martyry afin d'informer les habitants des contours touchés par ces nuisances.

Nous souhaitons rappeler le travail important effectué par l'association sur cette affaire, plusieurs centaines d'heures de recherches et de rédaction, aussi rappeler le soutien important des élus qui ont notamment permis un accès aux documents utiles à ce dossier.

Un document relié est remis aux adhérents présents, il contient : l'historique de cette affaire, la copie de la requête en annulation, la copie de la requête en référés suspension et la copie de la notification de l'ordonnance du juge des référés.

Rapport financier du Trésorier :

Le trésorier, Christian Dambrun, rappelle que l'association étant modeste, les moyens informatiques, internet et l'impression des originaux sont fournis par les membres du Conseil d'Administration.

Les photocopies destinées aux mailings et à l'administration sont réalisés avec le photocopieur mis à disposition par la municipalité de Saint-Martyry.

Bilan Financier Santé & Environnement au 21 Novembre 2014

Recettes	Dépenses	
Inscriptions association 31/03/2012	90,00	Amorce Journal Officiel 10/12/2011 44,00
Subvention Saint-Martyry 13/08/2012	150,00	Enveloppes format commercial 07/03/2012 11,67
Inscriptions association 31/08/2012	110,00	Papeterie 22/03/2012 57,17
Inscriptions association 03/09/2012	35,00	Timbres fiscaux TA 29/03/2012 70,00
Subvention Saint-Martyry 31/12/2013	150,00	SNCF TA 16/05/2012 16,60
Inscriptions association 12/12/2014	35,00	Timbres et mailing 14/11/2014 29,04
	570,00	
C/C Sud-Ouest Salles du Salat - crédit	341,52	228,48

Election des membres du Conseil d'Administration :

Le président reprend la parole pour faire l'appel des candidatures pour l'élection du nouveau conseil d'administration. Il expose également les dispositions statutaires prévues en la matière telles que fixées dans l'article 12 des statuts.

Seuls les membres de l'actuel conseil d'administration de l'association se portent candidats pour les sièges à pourvoir et sont donc élus par la totalité des membres présents et représentés.

Questions diverses :

La parole est donnée à tous les membres de l'association pour un débat qui clôturera cette troisième assemblée générale.

Le 21 Novembre 2014 à 22h30,

Signature
Martin Marcel



Signature
Soulié Louis



Signature
Dambrun Christian



Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 Mars 2012

Le 16 Mars 2012 à 23h30, les membres du conseil d'administration de Santé & Environnement se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à la Mairie de Saint-Martyr.

Sont Présents :

Martin Marcel, président de l'association,
Soulié Louis, secrétaire de l'association,
Dambun Christian, trésorier de l'association.

Cette assemblée générale extraordinaire fait suite à la réunion d'information organisée par Santé & Environnement, ce jour même, dans la salle des mariages de la mairie de Saint-Martyr. Les habitants des cantons voisins du site *Terny/s/Ferri/Garonne* et les membres de l'association étaient conviés à cette réunion par mailing et voie de presse. La dépêche du 12 Mars 2012.

Une rapide analyse permet de souligner la satisfaction du public et des membres présents lors de cette soirée. Etaient présents entre autres : Monsieur Philippe Gimenez, Conseiller Général du canton de Saint-Martyr ; Monsieur Picard Jean-Luc, Maire de Beauchalot ; Monsieur Manuel Alcide, Adjoint et conseiller municipal de Mazères sur Salat ; Monsieur Jean Monge, journaliste à la Dépêche ; le président et le secrétaire de l'association de Mancaux.

La salle des mariages de la mairie de Saint-Martyr était comble.

Après cette réunion, Santé & Environnement est forte de 63 membres dont 45 ont réglé leur cotisation, plus une donation.

A ce jour les pétitions réunissent :

Association pour la Protection du biotope de l'île du Bégué et défense de l'environnement et du patrimoine de la commune de Mancaux, 276 signatures.

Santé & Environnement, 369 signatures.

Soit 645 signatures, sachant que ces pétitions ont été signées jusqu'à fin janvier 2012.

Les débats et questions qui ont suivis la présentation par diaporama ont permis de dégager un fort sentiment de ras le bol et l'expression d'un besoin d'action décisive.

Afin de traduire le sentiment général des participants à cette réunion, cette assemblée générale extraordinaire a donc été décidée pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- La requête en annulation de l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2012 auprès du Tribunal Administratif de Toulouse,
- La désignation du président de Santé & Environnement, Marcel Martin pour représenter l'association devant le Tribunal Administratif.

Ces questions étant à l'origine de cette assemblée générale extraordinaire, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes:

1^{ère} délibération : La requête en annulation de l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2012 auprès du Tribunal Administratif de Toulouse.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : La désignation du président de Santé & Environnement, Marcel Martin pour représenter l'association devant le Tribunal Administratif.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le 17 Mars 2012 à 0h45,

Signature
Martin Marcel



Signature
Soulié Louis

Signature
Dambun Christian



SANTE & ENVIRONNEMENT
Mairie de Saint-Martyr
Avenue Norbert Castere
31360 SAINT-MARTORY



Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 8 Novembre 2011
Le 8 Novembre 2011 à 16h00, les fondateurs de SANTE & ENVIRONNEMENT se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Mairie de Saint-Martyr 31360.

Sont Présents :

Dambun Christian, Zone Industrielle de SaintMartyr, 31360 SAINT-MARTORY
Soule Louis, Peyronho, 31360 SAINT-MARTORY
Martin Marcel, 13 Rue Marcel Loubens 31260 MAZERES sur SALAT

L'assemblée générale désigne Marcel Martin en qualité de président de séance et Louis Soule en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association Santé & Environnement,
- Présentation du projet de statuts,
- Adoption des statuts,
- Désignation des premiers membres du conseil,
- Reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation,
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Cette association a pour objet la défense des populations, citoyens et administrés, face aux nuisances liées aux modifications de leur environnement. Modifications dues aux activités, créations ou développement d'activités industrielles et de transport, agricoles, artisanales ou particulières.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

- Président, Martin Marcel, 13 Rue Marcel Loubens 31260 MAZERES sur SALAT.
- Secrétaire, Soule Louis, Peyronho, 31360 SAINT-MARTORY
- Trésorier, Dambun Christian, Zone Industrielle de SaintMartyr, 31360 SAINT-MARTORY.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos, le 8 Novembre 2012.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Signature
Dambun Christian

Signature
Soule Louis

Signature
Martin Marcel